

Mot du président

Chers membres du SERL,



C'est avec une fierté non-dissimulée mais en même temps une grande humilité que je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que président du SERL, dans ce premier Fer de lance de 2013-2014.

La dernière année s'était terminée avec les élections au conseil d'administration (CA) du SERL. Il me faut donc vous remercier pour la confiance prodiguée à l'équipe Lamontagne, souligner le bon déroulement du processus électoral, y inclus la soirée de dépouillement des votes et remercier tous les scrutateurs, oui, mais aussi les membres de l'équipe Leclerc de s'être impliqués comme ils l'ont fait aux élections. Souhaitons que leur engagement se poursuive, car nous aurons du pain sur la planche.

Enfin, il faut retenir la contribution des membres du CA qui sont retournés au métier (et qui reviendront au SERL, espérons-le), souligner, ici aussi, leur large implication dans notre syndicat et les remercier chaleureusement : Marjory Bernier, Jennifer Gagnon, Chantal Picotin et Jonathan Roch. Ils travaillent près de vous ? Mettez-les à profit !

Le conseil d'administration

Comme vous, le conseil d'administration est au travail. Comparé aux dernières élections, cinq membres sur neuf sont des « recrues ».

On peut donc parler de renouvellement ! En plus de la présidence, il est constitué de Guy Bellemare, à la 1^{re} vice-présidence, de Claudine Lefebvre, à la 2^e vice-présidence, de Guylaine Martel, à la trésorerie, de Frédéric Sauvé, au secrétariat, d'André Arsenault, au poste issu de l'EHDAA, de Carol Anne Dion, au poste issu du primaire, de Jonathan Boucher, au poste issu du secondaire, et de Micheline Roby, au poste issu de la formation professionnelle. Les postes du préscolaire et de l'éducation des adultes restent à combler. Ces deux postes vacants seront mis en élections dès la première assemblée générale. La durée du mandat du conseil est de trois ans.

Le site Web du SERL

Déjà au printemps dernier, la décision avait été prise de renouveler le site Web du SERL. Donc, dans le jargon du milieu, la base technique est faite, la phase du design est en cours et le transfert des données de l'ancien site au nouveau, les tests et les essais nous mènent à la fin de l'automne pour son inauguration.

Élection de vos déléguées et délégués syndicaux

Il est déjà temps de se mobiliser, ne serait-ce que pour la négociation locale, mais aussi la nationale, sur laquelle je vous reviendrai dans le courant de l'automne. Se mobiliser, donc, en élisant vos représentants syndicaux,



Suite du mot du président au verso

à l'aide du document envoyé dans les centres et les écoles il y a plus d'une semaine. Pourquoi ? Parce que le syndicat n'est pas seulement celui qui écrit ces lignes, le conseil d'administration ni le personnel qui travaille au bureau de la rue Fleetwood. Notre syndicat est un regroupement d'enseignantes et d'enseignants, à commencer par vous, qui veille à la défense de nos intérêts professionnels communs.

L'avantage d'élire plusieurs déléguées et délégués dans votre centre et votre école est d'assurer une présence continue aux assemblées de déléguées et délégués et de donner toute sa force au... syndicat. Un autre avantage, celui-là de fréquenter les assemblées de déléguées et délégués, est de constater ce qui se passe dans les autres centres et les autres écoles, d'y entendre ce que rapportent des collègues à propos de discours soporifiques tenus par des gestionnaires quant à, par exemple, l'obligation de tenir une réunion de secteur une fois par cycle, quand vous savez pertinemment que ce n'est pas le cas et que ça ne se fait pas dans tous les centres et toutes les écoles ...

Renouvellement de la convention collective locale

Dans le cadre du renouvellement de notre convention collective locale, nous avons enfin reçu les demandes de la commission scolaire, après huit mois d'attente. Il faut savoir que les « négociations » s'étaient amorcées en janvier dernier pour se terminer en mars. Négocier signifie « traiter ou discuter en vue d'un accord » et négociation a pour sens « un ensemble de discussions ou de pourparlers entre des personnes en vue d'aboutir à un accord » et c'est là notre ligne de conduite. Pour les représentants de la commission scolaire, et il y en a dans votre centre et votre école, négocier et négociation signifiaient judiciariser, puisque, 30 minutes après la fin de la dernière rencontre de négociation, dans un document de plusieurs pages comprenant des dizaines de paragraphes, la commission scolaire avait

porté plainte à la Commission des relations du travail (CRT), accusant vos représentants de négocier de mauvaise foi. À Laval, voilà le genre de relations de travail qui nous afflige.

Vous recevrez bientôt des convocations à nos instances afin que le dossier de la négociation locale vous soit soumis. Vous déciderez des mandats à défendre lors de la reprise des négociations. Nous sommes en droit de nous attendre à de réelles négociations cet automne, à compter du 14 octobre, non à une deuxième convocation à la Commission des relations du travail. Vous aurez à vous prononcer sur les enjeux de cette négociation qui, souhaitons-le, en sera une véritable, à moins que la commission scolaire ne se satisfasse encore une fois de ce qui a ressemblé à une tragi-comédie shakespearienne vinaigrée. Qu'on se le dise.

Il me reste à vous souhaiter une année gratifiante professionnellement, joyeuse avec vos élèves, harmonieuse avec vos directeurs de centres et d'écoles, enrichissante avec vos collègues et constructive syndicalement.

Syndicalement vôtre,

Laurent Lamontagne

Horaire du bureau du syndicat

Les heures d'ouverture du bureau du syndicat sont les suivantes :



- ◊ **Lundi au jeudi** : 8 h à 17 h (horaire continu)
- ◊ **vendredi** : 8 h à 12 h et 13 h 15 à 15 h 30